



Résiliation contrat assurance

Par **smiling**, le **02/07/2015** à **10:32**

Bonjour,
suite à un non paiement des cotisations concernant mon assurance automobile, cette dernière a résilié le contrat et me demande de payer les cotisations trimestrielles non dues (ce qui est tout à fait normal) mais également de payer l'année entière alors que je ne suis plus couverte chez eux.
est-Il normal que l'assurance me demande de payer l'intégralité de la somme annuelle, sachant qu'il reste 6 mois et que de mon côté je dois rechercher une autre assurance et payer d'autres mensualités?
Merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **02/07/2015** à **10:50**

Bonjour
tout à fait normal

Par **Tisuisse**, le **02/07/2015** à **14:50**

Bonjour,
J'ajoute que c'est prévu par l'article L 113-3 du Code des Assurances.

Par **Knip**, le **02/07/2015** à **15:55**

Bonjour,

J'ai un problème similaire. Suite à des défauts de prélèvement automatique, mon assurance me réclame l'année entière. Ok, rien d'anormal. Mais ai-je le droit de demander la résiliation de mon contrat dans ce cas, évitant ainsi de payer absolument toute l'année ? La loi Hamon change t-elle quelque chose ?

Je précise que mon contrat a été souscrit il y a plus d'un an et demi.

Merci par avance,
Bien cordialement,
Knip.

Par **Lag0**, le **02/07/2015** à **16:01**

Bonjour Knip,

Je ne comprends pas votre question. Vous dites être dans le même cas, donc contrat déjà résilié par l'assureur. Vous ne pouvez donc pas à votre tour demander à résilier un contrat qui est déjà résilié !

Par **Knip**, le **02/07/2015** à **16:05**

Exact. Je n'avais en fait pas très bien compris. En gros, l'assurance a résilié elle même et me demande de payer toute l'année. Donc je ne peux rien faire... merci ! ;-)

Par **moisse**, le **02/07/2015** à **16:22**

Exact, exact...

Attention à bien vérifier la résiliation dont vous paraissez incertain.

L'assureur peut exiger le paiement intégral de la prime en supprimant un échéancier mensuel de nature commerciale, mais sans pour autant résilier le contrat.

Lorsqu'un assureur résilie un contrat, la notification faite à l'assuré ne laisse planer aucun doute.